

### CADRE 3 : PERMIS DE STATIONNEMENT

Ce formulaire est à utiliser pour toute demande d'occupation de stationnement **sans encombrement de la chaussée**  
Si encombrement de la chaussée, le formulaire du Cadre 1 ou 2 sera d'application.

Bastogne  Bertogne  Fauvillers  Léglise  Libramont  Neufchâteau  Sainte Ode  Vaux-Sur-Sûre

Date introduction de la demande au Service des Travaux de la commune concernée : .../.../.....

Date d'envoi de la demande à la police : .../.../.....

Date réception de la demande à la police : .../.../.....

#### **COORDONNEES DU DEMANDEUR :**

Nom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... GSM : ..... FAX : .....

Courriel : .....

#### **OCCUPATION D'ESPACE DE STATIONNEMENT**

Motif : .....

Adresse : .....

Nombre d'emplacement : .....

Date/heure prévue début : .../.../..... ..h....

Date/heure prévue fin : .../.../..... ..h.... ou durée en jours calendriers : .....

**A JOINDRE AVEC LA DEMANDE** : un plan précis et lisible reprenant les noms des rues, le sens de circulation, les trottoirs, les aires de stationnement, l'espace public occupé, la signalisation existante et la signalisation prévue.

#### **COORDONNEES RESPONSABLE SIGNALISATION (qui doit pouvoir être joignable 7j/7j et 24h/24h) :**

##### **La signalisation doit être mise en place au minimum 24h à l'avance**

Nom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... GSM : ..... FAX : .....

Courriel : .....

Date et signature du demandeur : .../.../..... ..

**Décision de la commune** : La demande est / n'est pas accordée (\*)

Fait à ..... Le .../.../.....

Le Bourgmestre

(\*) Biffer la mention inutile





## CADRE 3 : PERMIS DE STATIONNEMENT COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ce document est à **annexer au document "Cadre 3 : permis de stationnement"**.

Il est à utiliser pour toute demande d'occupation de stationnement **sans encombrement** ni de la chaussée, ni de la voirie. Si encombrement de la chaussée/voirie, les formulaires du cadre 1 ou du cadre 2 sont d'application.

OCCUPATION D'ESPACE(S) DE STATIONNEMENT	
Durée prévue pour le chantier en jours ouvrables	
Occupation le week-end	OUI – NON (biffez la mention inutile)

**À joindre avec la demande** : un **plan précis et lisible**, idéalement des vues disponibles sur Internet (Google Maps). Le plan mentionnera les aires de stationnement existantes.

Une **redevance communale** est fixée pour l'occupation privative et occasionnelle à des fins commerciales ou publicitaires, à des fins de travaux aux immeubles ou à des fins de déménagement ou emménagement :

- des parties du domaine public communal où le **stationnement** des véhicules est **soumis à une taxe** ou redevance communale : **8€/emplacement/jour** ;
- des parties du domaine public communal où le **stationnement** est autorisé mais **non soumis à une taxe** ou redevance communale : **4€/emplacement/jour**.

En l'absence du nombre de jours prévus pour le chantier, le nombre de jours entre la date de début et la date de fin sera retenue pour calculer la redevance.

Attention, durant la **période estivale** (juin, juillet, août et septembre), il n'est **pas autorisé de réserver des emplacements** pour les déménagements/emménagements durant les **week-ends** en **centre-ville** (Grand'rue et rues annexes, jusqu'au rond-point Liège-Bastogne-Liège, pont de la route de Marche, rond-point rue de Wiltz, rond-point des Herdiers et carrefour de la Gare/rue de Neufchâteau).

Formulaire à renvoyer **au minimum 15 jours avant la réalisation des travaux ou de l'occupation** à l'Administration communale de Bastogne.

Courrier : rue du Vivier, 58 – B-6600 Bastogne | Mail : [karine.thielen@bastogne.be](mailto:karine.thielen@bastogne.be)

